Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2019-240** **27/03/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2018-496 du 04/07/2018 : instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA)
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

La présente note de service abroge la Note de service DGER/SDPFE/2018-496 du 03 juillet 2018 : Instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA).
Les parties complétées ou modifiées dans le corps de la note par rapport à la note de service antérieure sont en italique, l'annexe 4 remplace l'annexe 4 de la note de service antérieure.

Les instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricole conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) sont indiquées dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016. La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE).
Les D(R)AAF - S(R)FD pourront s'appuyer sur cette note de service pour élaborer un guide à l'usage des centres de formation en y introduisant les procédures spécifiques en fonction de leurs organisations.
Lors de l'instruction de dossier d'habilitation, les D(R)AAF - S(R)FD s'assureront de la conformité du dispositif aux prescriptions de cette note de service (annexe 1).

1. CARACTERISTIQUES DES UCARE

Une UCARE correspond à une partie d'un diplôme en unités capitalisables. Leurs caractéristiques (modalités d'élaboration, structure, type d'évaluation…) sont définies au niveau national dans les référentiels de diplôme. Leurs thématiques sont en général laissées à l'initiative des centres de formation sous réserve de respecter la cohérence globale du diplôme et de correspondre à une problématique territoriale.

Chaque UCARE est définie par une capacité globale et 2 capacités intermédiaires. Une UCARE est destinée à permettre le développement de capacités professionnelles, correspondant à la maîtrise de techniques, de savoir-faire spécifiques à des configurations particulières d'emploi, non prises en charge par le référentiel national. Une UCARE ne peut pas être redondante avec une capacité professionnelle du référentiel de certification du diplôme. Une UCARE est évaluée en situation professionnelle.
La capacité validée au travers de l'UCARE correspond à un bloc de compétences. Elle doit donc respecter les caractéristiques des blocs de compétences, définies par le code du travail.
La mise en place des blocs de compétences a nécessité de redéfinir la position, l'importance et la structure des UCARE au sein de la certification, afin que ces unités soient éligibles au dispositif.

Pour obtenir l'habilitation de la D(R)AAF, les UCARE doivent respecter :
- les prescriptions qui figurent dans les référentiels de diplômes, les documents complémentaires ou documents de cadrage postérieurs à septembre 2015, et les prescriptions générales figurant dans les notes de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13/02/2014 sur l'habilitation et DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016 sur les diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) ou de notes de service spécifiques à certains diplômes ;

- les conditions d'éligibilité pour être assimilées à des blocs de compétences ;

- un ensemble d'aspects qualitatifs qui seront présentés dans le dossier d'habilitation : opportunité de la création, cohérence des propositions avec le diplôme concerné (nature, niveau, importance relative de l'UCARE par rapport aux autres UC…), justification de la proposition, existence d'un réseau permettant d'assurer les mises en situation professionnelles.

2. PREPARATION DU DOSSIER D'HABILITATION

L'habilitation d'une UCARE s'appuie sur les éléments suivants :
- Un document décrivant l'opportunité de la création de cette UCARE et la présentation de la démarche d'élaboration de l'UCARE ;

- la liste des tâches de la fiche descriptive d'activités (FDA) correspondant à la thématique (les tâches complémentaires seront mises en évidence par rapport au référentiel professionnel) ;
- une liste des situations professionnelles identifiées et leurs particularités au regard de la thématique ;
- une fiche de compétences issue de l'analyse des situations professionnelles relatives à la thématique de l'UCARE ;
- un référentiel de certification rédigé en capacités (une capacité globale et deux capacités intermédiaires) dans lequel figurent les critères retenus pour l'évaluation ;
- la présentation du dispositif de formation propre à l'UCARE.

Avant d'engager le travail d'élaboration d'une UCARE, le centre de formation doit informer le SRFD de son projet.

2.1. Document d'opportunité

A partir de sa connaissance du contexte local et du bassin d'emploi, ou à l'occasion d'échanges avec des professionnels (employeurs, organismes professionnels,...) ou encore de visites de maîtres d'apprentissage ou de stage, de réunions… l'équipe pédagogique du centre peut être amenée à formuler une hypothèse de thématique.

Cette hypothèse doit alors être vérifiée par des échanges avec des acteurs concernés par la thématique (chefs d'entreprise, salariés, techniciens…), des acteurs du territoire (prescripteurs, financeurs…) et des experts du domaine : *y-a-t-il une plus-value, un intérêt, immédiat ou plus prospectif, en termes d'employabilité ou de développement de compétences qui favorisent l'insertion, la réussite professionnelle ou l'adaptation aux évolutions du travail, à proposer cette UCARE dans le cadre de cette option/spécialité de diplôme ?*

Le résultat de ce travail doit permettre de justifier l'opportunité de cette UCARE en vue de son habilitation (annexe 2).

2.2. La fiche descriptive des tâches/activités et les investigations à conduire

Une fois une thématique retenue, l'équipe doit conduire des investigations pour élaborer la FDA et la fiche de compétences relatives à l'UCARE. Un recueil d'informations est organisé, dont l'élément principal est constitué par des enquêtes et entretiens avec des professionnels (hiérarchiques et titulaires de l'emploi) confrontés aux situations de la thématique, auxquels peuvent s'ajouter des enquêtes auprès d'experts, particulièrement concernant les aspects prospectifs.

Il s'agit à l'occasion de ces entretiens d'obtenir la description des tâches, d'identifier les situations de travail significatives, puis d'analyser ces situations grâce à la technique de l'explicitation. La méthode est similaire à celle utilisée en vue de la construction du plan d'évaluation et des situations d'évaluation du diplôme. Plusieurs entretiens sont nécessaires pour permettre un recueil d'informations suffisant.

Les comptes rendus d'entretien et la liste des personnes rencontrées pourront être fournis dans le dossier d'habilitation.

La description du travail correspondant au périmètre de l'UCARE, obtenue lors des entretiens, doit permettre de dresser la liste des tâches relatives à l'UCARE. La complémentarité avec la FDA du référentiel professionnel de diplôme sera mise en évidence.

Comme dans la FDA du diplôme, le descriptif d'une tâche utilise un verbe actif au présent.

UCARE *[INTITULE]*
<u>Exemples de formulation de tâches/ activités :</u> *Il/Elle programme les activités de la semaine* *Il/Elle prépare le matériel* *Il/Elle effectue les tailles de formation* *Il/Elle effectue la formation architecturale* *Il/Elle sécurise le chantier* *…*

2.3. La fiche de descripteurs de compétences

Les entretiens auprès des professionnels doivent permettre d'identifier les situations de travail ou professionnelles significatives (SPS) de cette activité particulière. L'analyse de ces situations permet de mettre en évidence la finalité de ces situations, le niveau de responsabilité et d'autonomie, le contexte de travail et les indicateurs de réussite du travail. Elle permet également d'identifier les ressources : savoirs et savoir-faire généralement mobilisés dans ces situations ainsi que les comportements professionnels courants.
Tous ces éléments sont retranscrits dans une fiche de descripteurs de compétence dont les différentes rubriques sont renseignées à l'aide des définitions de l'annexe 3.

La fiche de compétences de l'UCARE permet donc de décrire les ressources mobilisées par un professionnel[1] expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant au domaine d'activité ou à l'ensemble des activités concernées. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation. On élabore une fiche de compétences par UCARE.

2.4. Le référentiel de certification

L'UCARE est constituée d'une capacité globale et de deux capacités intermédiaires.
Une capacité n'est pas un objectif pédagogique. Une capacité s'appuie obligatoirement sur les situations professionnelles relatives à la thématique, identifiées à partir des investigations menées auprès de professionnels.
Une capacité s'écrit à l'aide d'un seul verbe à l'infinitif. Le verbe est actif et traduit l'action du professionnel.
La rédaction des capacités intermédiaires s'appuie sur les situations identifiées. (annexe 4)
L'équipe, après avoir déterminé les capacités de l'UCARE doit, pour chacune des deux capacités intermédiaires, déterminer deux critères d'évaluation de la capacité.
Le critère c'est ce que l'on veut « regarder », ce sur quoi l'évaluateur va faire porter son attention dans la prestation du candidat pour fonder son jugement évaluatif, pour vérifier que le candidat a bien construit/développé la capacité visée.
Le critère est directement lié à l'action. Il est significatif de cette action. Il ne s'agit pas d'avoir une liste de critères permettant de détailler l'ensemble de l'action, mais de choisir ceux qui sont essentiels pour chacune des capacités. La présentation n'a pas à faire apparaitre les indicateurs contextualisés qui seront construits par l'équipe et présentés au jury.

3. CAS DES UCARE DU BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP REA)

Le BP REA comporte 7 capacités dont deux UCARE.
L'UCARE 1 (capacité 6) concerne obligatoirement une activité de transformation (A) ou de services (B) ou de production (C).

L'UCARE 2 (capacité 7), dite « libre », peut concerner les domaines précédents mais peut aussi valider une capacité professionnelle d'un autre domaine en lien avec les configurations particulières des emplois agricoles du territoire, notamment dans le cadre de la diversification. Une UCARE 2 peut être spécifiquement consacrée à la mise en œuvre des agroéquipements (cf 3.4 de la présente note de service).

[1] Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner un titulaire de l'emploi visé par le diplôme.

Les capacités globale et intermédiaires, ainsi que les critères d'évaluation de ces différentes UCARE sont définies au niveau national.
Les capacités globale et intermédiaires de l'UCARE 2, quand celle-ci ne concerne pas les 3 domaines A, B et C ou l'agroéquipement, sont élaborées par les centres de formation en s'appuyant sur les éléments de méthode qui figurent dans la présente note et dans le document complémentaire du BP REA.

3.1 Cadre de l'UCARE 1A (activité de transformation)

C 6 A : Transformer la production de *[intitulé de la production concernée*]*	
C 6.1 A : Organiser l'atelier de transformation	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Fonctionnalité de l'atelier *Les choix d'équipement et d'organisation de l'espace permettent une optimisation du travail*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction du produit transformé et du type de transformation*
Optimisation de l'organisation *L'organisation choisie traduit la recherche du meilleur compromis coûts/moyens*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction du produit transformé et du type de transformation*
C 6.2 A : Réaliser les opérations liées à la transformation	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Qualité de la transformation *Le mode opératoire du candidat permet la réalisation d'un produit de qualité qui répond aux objectifs de commercialisation*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction du produit transformé et du type de transformation*
Qualité de la conservation et du stockage *Le candidat met en œuvre un processus de conservation et de stockage adapté au produit et au mode de commercialisation*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction du produit transformé et du type de transformation*

Les centres adapteront et complèteront ce référentiel en fonction des caractéristiques locales. Les indicateurs seront notamment déterminés en fonction du produit transformé, du type de transformation et des réglementations et/ou cahiers des charges afférents.

** : Exemples de rédaction de capacités globales : Transformer la production de viande bovine, Transformer la production laitière, Transformer la production maraîchère, Transformer la production de petits fruits, Transformer la production viticole (vinification), Transformer la production d'osier (vannerie), Transformer la production apicole (miellerie), Transformer la production de céréales (transformation boulangère)…*
Les mentions entre parenthèses peuvent être considérées comme les intitulés courts des UCARE, qui permettent la communication des centres de formation.

3.2 Cadre de l'UCARE 1 B (activité de service)

C 6 B : Mettre en œuvre une *[intitulé de l'activité de service]* dans l'entreprise agricole**	
C 6.1 B : Organiser l'activité sur le site	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Fonctionnalité de l'organisation *Les choix d'équipements, d'installations et d'aménagement de l'espace permettent l'optimisation du travail et du déroulement de l'activité*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de l'activité concernée*
Optimisation de l'organisation *L'organisation choisie permet l'optimisation du dispositif*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de l'activité concernée*
C 6.2 B : Réaliser les opérations liées à l'activité	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Qualité de la prestation *Le mode opératoire adopté par le candidat pour réaliser la prestation satisfait aux objectifs qualité*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de l'activité concernée*
Qualité relationnelle *Le candidat met en place une relation appropriée avec les clients et/ou usagers*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de l'activité concernée*

Les centres adapteront et complèteront ce référentiel en fonction des caractéristiques locales. Les indicateurs seront notamment déterminés en fonction des caractéristiques, y compris réglementaires, de l'activité concernée.

***** *Exemples de rédaction de capacités globales : Mettre en œuvre une activité d'animation pédagogique dans l'entreprise agricole (Ferme pédagogique), Mettre en œuvre une activité d'animation « nature » dans l'entreprise agricole (Animation nature), Mettre en œuvre une activité d'hébergement touristique dans l'entreprise agricole (Tourisme à la ferme), Mettre en œuvre une activité de restauration dans l'entreprise agricole (Restauration à la ferme)…*
Les mentions entre parenthèses peuvent être considérées comme les intitulés courts des UCARE, qui permettent la communication des centres de formation.

3.3 Cadre de l'UCARE 1C (activité de production)

C 6 C : Réaliser les opérations de production de l'atelier *[intitulé de la production concernée]***	
C 6.1 C : Elaborer l'itinéraire technique de la production	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Qualité de l'itinéraire technique *Le candidat élabore un itinéraire technique qui tient compte des facteurs de production et des objectifs poursuivis*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de la production concernée*
Intégration dans le système *Le candidat met en lien l'itinéraire technique de l'atelier avec le système de production global de l'entreprise*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de la production concernée*
C 6.2 C : Réaliser les travaux de l'atelier de production	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Organisation du travail *Le candidat met en place une organisation du travail adaptée au contexte*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de la production concernée*
Qualité du travail *La réalisation et le résultat du travail sont adaptés à la production*	*Les indicateurs sont déterminés localement en fonction de la production concernée*

Les centres adapteront et complèteront ce référentiel en fonction des caractéristiques locales. Les indicateurs seront notamment déterminés en fonction des caractéristiques de l'activité concernée et des visées agroécologiques de l'activité agricole.

** Exemples de rédaction de capacités globales : Réaliser les opérations de production de l'atelier de volailles fermières, Réaliser les opérations de production de l'atelier hélicicole, Réaliser les opérations de production de l'atelier piscicole, Réaliser les opérations de production de l'atelier d'engraissement de porcelets, Réaliser les opérations de production de l'atelier de production fruitière, Réaliser les opérations de production de l'atelier de petits fruits, Réaliser les opérations de production de l'atelier de plantes médicinales et aromatiques,* ***Réaliser les opérations de production de biogaz*** *...*

3.4 Cadre de l'UCARE 2 consacrée à la mise en œuvre des agroéquipements

L'UCARE 2 peut être spécifiquement consacrée à la mise en œuvre des agroéquipements, en lien avec la capacité C3.2 « Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions » de l'UC3, en vue de la délivrance par le chef d'établissement d'une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité permettant une dispense du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour les catégories 1, **8** et 9 de la recommandation R.372 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions de formation et d'évaluation prévues à l'article 8 de l'arrêté sus visé.

La recommandation R372 relative à l'utilisation des engins de chantier est téléchargeable sur le site internet de l'assurance maladie : https://www.ameli.fr/employeur/tableau_recommandations.
Cette recommandation délimite le champ d'application et le dispositif CACES pour les catégories d'engins concernés. Son annexe 2 présente le référentiel de connaissances pour l'utilisation en sécurité des engins de chantier et son annexe 3 les fiches d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

Le centre de formation qui met en œuvre l'UCARE s'engage à assurer aux stagiaires concernés la formation correspondant aux attendus qui figurent dans l'annexe 2 de la recommandation R 372 (référentiel de connaissances pour l'utilisation en sécurité des engins de chantiers).
Cette UCARE, compte-tenu de son lien avec le dispositif CACES, ne correspond pas à la logique capacitaire de développement de capacités professionnelles en situation professionnelle, à l'œuvre dans les diplômes du ministère de l'agriculture. Elle a pour but de valider un ensemble de connaissances qui pourraient permettre la délivrance de ce CACES et doit se limiter à cet objectif. La formation correspondante doit être d'un volume équivalent à celles proposées par les organismes de formation habilités pour la délivrance du CACES.

C7 : Conduire en sécurité des engins de chantier	
C 7.1 : Effectuer les vérifications et la maintenance du matériel/engin	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Maîtrise de la pratique *Le candidat doit démontrer sa maîtrise des contrôles visuels, du fonctionnement des dispositifs de sécurité et des opérations de maintenance*	Cf. fiches d'évaluation de la recommandation R 372
Mobilisation des connaissances théoriques *Le candidat démontre qu'il connait les aspects relatifs à la réglementation, à la technologie et à la sécurité*	Cf. fiches d'évaluation de la recommandation R 372
C 7.2 : Réaliser en sécurité la conduite, la circulation et les manœuvres avec les engins	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Maîtrise de la pratique *Le candidat doit démontrer sa maîtrise de la conduite, de la circulation et des manœuvres*	Cf. fiches d'évaluation de la recommandation R 372
Mobilisation des connaissances théoriques *Le candidat démontre qu'il connait les aspects relatifs à la réglementation, à la technologie et à la sécurité*	Cf. fiches d'évaluation de la recommandation R 372

Contrairement aux autres UCARE des diplômes en unités capitalisables, pour lesquelles des prescriptions d'évaluation en situation professionnelle sont indiquées dans les référentiels de certification, l'évaluation de cette UCARE « Agroéquipement », ne s'appuie pas sur des situations de travail mais doit correspondre à l'évaluation prévue dans les annexes de la recommandation R372. L'épreuve prévue, la définition des indicateurs et le travail des évaluateurs devront suivre les indications figurant dans ces documents.

Tous les documents relatifs au BP REA sont téléchargeables sur le site chlorofil.fr
http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/bp/responsable-dentreprise-agricole.html.

Philippe VINÇON

Directeur général de
l'enseignement et de la recherche

Annexe 1

Eléments d'appréciation de la présentation d'une UCARE dans le dossier d'habilitation

Le tableau suivant présente quelques éléments d'appréciation qui peuvent être utilisés par les D(R)AAF-S(R)FD pour leur instruction.

Eléments d'appréciation	
Note d'opportunité	Moyens mis en œuvre, pertinence de la démarche utilisée, qualité et importance des investigations La note doit démontrer en quoi la capacité développée va permettre de répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire ou permettre l'atteinte des résultats du projet (description des emplois du territoire et du bassin d'emploi en lien avec les demandes régionales de compétences spécifiques, mise en évidence des opportunités de diversification, de l'intérêt de développer de la polyvalence…) Présentation de la démarche (réunion, entretiens, conférence…), fourniture éventuelle de compte-rendus des réunions
Investigations pour FDA et fiches compétences	Présentation de l'ensemble des acteurs demandeurs ou impliqués (noms, appartenance professionnelle, justification du choix…) Présentation de la démarche d'investigation
FDA	Non redondance, description des tâches correspondant à l'UCARE, sans référence au contexte et aux conditions de sa réalisation (qui sont développés dans la fiche compétences) et sans trop décomposer les tâches Ex : « il prépare le matériel *en fonction du chantier dans le respect des consignes et de l'environnement »*. La partie en italique ne relève pas de la FDA, elle s'intégrera si besoin dans la fiche compétence : « Il prépare le matériel » est suffisant Ex. : « Il fait le plein de la tronçonneuse, ajoute de l'huile, etc. » …. est inutilement précis : « Il prépare la tronçonneuse » suffirait.
Fiches compétences	Cohérence des infos fournies en fonction des rubriques, dans le respect des définitions qui figurent dans le paragraphe 2.3.
Référentiel de certification	Utilisation d'un verbe adapté à l'action et en cohérence entre situations, activités/tâches. La lecture du référentiel doit permettre de répondre aux questions : Quelle est la capacité professionnelle développée ? Qu'est-ce-qu'une personne ayant validé cette UCARE sera en mesure de faire ? Non redondance avec le référentiel national. Equilibre global de la certification : le périmètre de l'UCARE doit être cohérent avec l'ensemble du référentiel de certification.
Critères d'évaluation	Critères qui permettent de porter un jugement sur l'activité du candidat, pas uniquement sur le résultat du travail

Annexe 2

Présentation de l'UCARE : démarche et opportunité

Le centre de formation pourra renseigner la fiche suivante.

Centre	
Date/Année de la demande	
Diplôme	

Thématique (intitulé de l'UCARE)	
Démarche d'investigation Acteurs rencontrés Origine du projet	*Décrire les investigations conduites*
Opportunité	*Développer les éléments d'analyse justifiant la création de cette UCARE*

Annexe 3

Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences (pour tous diplômes)

<table>
<tr><td colspan="2">UCARE « XX » (intitulé de l'UCARE)</td></tr>
<tr><td>Situations professionnelles significatives</td><td>Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail
Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence de la personne qui réalise l'activité correspondant à l'UCARE. Elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.
Exemples : Réglage des paramètres avant démarrage, ajustement des activités en cours de travaux</td></tr>
<tr><td colspan="2">Finalité
Expression globale et synthétique de la finalité du travail [dans le champ de compétences considéré] pour le professionnel, c'est-à-dire formulation qui précise les objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.
Exemple : Optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation</td></tr>
<tr><td colspan="2">Responsabilité/autonomie
Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus…).
Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités</td></tr>
<tr><td colspan="2">Environnement de travail
Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail
Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance spécifiques, travail collectif ou non, risques particuliers…</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de réussite
Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel du domaine considéré. Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Exemples : respect du cahier des charges ; remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier
Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - niveau visé par le diplôme - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.</td></tr>
<tr><td>Savoir-faire</td><td>Savoirs identifiés par les professionnels</td></tr>
<tr><td>Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles relatives à l'UCARE. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.
Exemples :
- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer le réglage des machines…</td><td>La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.
Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat du travail didactique qui devra être réalisé ensuite par l'équipe dans la construction de la formation liée à l'UCARE.</td></tr>
<tr><td>Savoir-faire consolidés par l'expérience</td><td>Comportements professionnels</td></tr>
<tr><td>Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.
Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.
Exemples :
- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle…</td><td>Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.
Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAA.
Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.
Exemples :
- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais…</td></tr>
</table>

Annexe 4

Référentiel de certification de l'UCARE *« intitulé »*

C 7 : *[compléter]*	
C 7.1 : *[compléter]*	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Critère 1 : ***[compléter]*** *Indiquer un commentaire précisant ce qu'on attend du candidat concernant ce critère*	*Liste des indicateurs déterminés localement*
Critère 2 : ***[compléter]*** *Indiquer un commentaire précisant ce qu'on attend du candidat concernant ce critère*	*Liste des indicateurs déterminés localement*
C 7.2 : XXX	
Critères d'évaluation	**Indicateurs**
Critère 1: ***[compléter]*** *Indiquer un commentaire précisant ce qu'on attend du candidat concernant ce critère*	*Liste des indicateurs déterminés localement*
Critère 2: ***[compléter]*** *Indiquer un commentaire précisant ce qu'on attend du candidat concernant ce critère*	*Liste des indicateurs déterminés localement*